CRAT
COMMISSION REGIONALE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.504
Le 09 décembre 2016

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/BA52 dit « Restaurant "L'ancien monastère"» à BERTOGNE

Brève description du projet

Projet :	Assainissement du site en vue de créer un espace public convivial en cœur de village devant l'église. Ce site présente également un potentiel de reconversion vers des activités de type associatif ou touristique.
Localisation :	Grand'rue 101, Bertogne
Situation au plan de secteur :	Zones d'habitat à caractère rural et en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	22 novembre 2016
Référence légale :	Article 169 du CWATUP
Portée de l'avis :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/BA52 dit « Restaurant "L'ancien monastère"» à BERTOGNE.

Au vu de l'état d'abandon et de délabrement des bâtiments, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président